

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
JEUDI 05 NOVEMBRE 2009

**En exercice : ... 36**  
**Présents : ..... 35**  
**Titulaires : ..... 33**  
**Suppléants : ..... 2**  
**Pouvoirs : ..... 2**  
**Absents : ..... 1**

Convocation adressée à chaque conseiller le 21 octobre 2009 pour la session ordinaire du jeudi 05 novembre 2009.

L'an deux mil neuf, le vingt deux juillet à vingt heures **les membres du Conseil Communautaire** de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon, désignés par leur Conseil Municipal, se sont réunis à la salle des fêtes de TERNUAY., **sous la Présidence de M. Henri SAINTIGNY**, Président,

**Etaient Présent(e)s:**

Mr SEGUIN Michel, Mr RICHE Jackie, Mr OUDOT Francis, Mr PINOT Régis, Mme DAVIOT Rose Marie, Mr CHATELOT Henri, Mr GRANDJEAN Michel, Mr BONNET Yves, Mme POULMAR Gilberte, Mr SAINTIGNY Henri, Mr GRANDMOUGIN Jean Pierre, Mr DEMANGE René, Mr ANTOINE Francis, Mr TOURDOT Roger, Mr CARITEY Cyril, Mr LOMBARD Patrice, Mr GILLET Denis, Mr SARRE Vincent, Mr NOEL Rémy, Mr BEURIER Patrice, Mr PARISOT Jean-Marie, Mr DAVAL Brice, Mr LALLOZ Jacques, Mr CLAUDEL Hubert, Mme VALDENNAIRE Marie France, Mr MARTINET Gilles, Melle GROSJEAN Céline

**Etaient absents représentés:**

Mr MOUGENOT Bernard donne pouvoir à Mr GRANDMOUGIN Jean Siméon  
Mme VALDENNAIRE Marie France donne pouvoir à Mr ANSELME Didier.

**Etait absente:**

Mme POULMAR Gilberte

\*\*\*\*\*

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance.

Il remercie le maire de Ternuay, M.PERNOT, de recevoir le Conseil Communautaire.

Avant d'énoncer l'ordre du jour, le Président présente *Melle Nadège VAN LIERDE*, chargée Natura 2000 sur le Plateau des mille étangs (du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges), qui vient nous présenter la démarche (la Directive Habitats et le réseau Natura 2000 ainsi que le site Natura 2000 du plateau des mille étangs) et parallèlement nous faire un point d'étape (cf.DIAPORAMA).

Il remercie Messieurs GAILLARD et STEFF de la Communauté de Communes des Milles Etangs d'être venue assister à la présentation qui a été faite par *Melle Stéphanie LE MAITRE* de l'ADEME sur la redevance incitative (cf.DIAPORAMA).

Il précise ensuite aux membres que Conseil Communautaire a été précédé de deux Bureaux les 1<sup>er</sup> et 14 octobre 2009 et en amont d'une Commission Environnement le 16 septembre 2009.

Les points inscrits à l'ordre du jour ont été traités via ces deux réunions.

M. le Président présente l'ordre du jour: 15 points: 1/Présentation de Nadège VAN LIERDE, 2/Ordures ménagères: annulation de titres 2009; 3/SPANC: annulation de titres 2009; 4/redevance incitative: lancement d'une étude de faisabilité + présentation de Melle LE MAITRE; 5/Décision modificative n°1; 6/Décision modificative n°2; 7/Emprunt pour le financement de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy; 8/Salle polyvalente de Saint-Barthélemy: remboursement du capital: décision modificative n°3; 9/Carte communale: approbation de la carte de Belmont; 10/Carte communale: approbation de la carte de Ternuay; 11/Carte communale: approbation de la carte de Miellin; 12/Procédure de modification du PLU sur la commune de Mélisey: lancement de l'enquête publique; 13/Plan local d'Urbanisme: révision simplifiée: projet de développement d'une activité de tourisme à la ferme; 14/Approbation d'un déménagement des locaux de la Communauté de Communes de la Haute-Vallée de l'Ognon, 15/Questions diverses.

### **DEL. 33 - OM : ANNULATIONS DE TITRES 2009**

Monsieur le Président explique que suite à la facturation 2009, un certain nombre de réclamations sont parvenues à la CCHVO. Les motifs sont nombreux : des familles qui réajustent le nombre des personnes du foyer, maisons devenues vides, des personnes seules parties en retraite, des changements de propriétaires, des cas de personnes qui déclarent une résidence secondaire en principale et inversement.

Toutes les annulations présentées ce soir ont fait l'objet de vérifications auprès des mairies. De plus, les personnes concernées ont pu apporter la preuve écrite de leur bonne foi.

Total d'annulations de 391,50 €

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

### **DEL. 34 - SPANC : ANNULATIONS DE TITRES 2009**

Le Président présente la demande d'annuler 1 facture émise à tort d'un montant total de 120 € pour l'année 2009.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

### **DEL. 35 - DECISION MODIFICATIVE N°1 : BUDGET CCHVO**

Monsieur le Président expose qu'il convient de réalimenter l'opération 015 OPAH dans le budget CCHVO 2009.

Un virement de crédit du chapitre 020 au compte 232/015 pour un montant de 12 000 € est à effectuer, suite aux délibérations n°30 et 32 du 22 juillet 2009 et à la fin de paiement de la phase étude de l'OPAH.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 1 voix contre.**

## DEL. 36 – DECISION MODIFICATIVE N°2: BUDGET CCHVO

Monsieur le Président expose qu'il convient de modifier le numéro de compte de l'opération 012 Cartes Communales pour pouvoir récupérer le FCTVA 2009.  
Le changement d'imputation de passer du compte 2031/012 frais d'étude au compte 202/012 élaboration de modifications et de révision des documents d'urbanisme.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## DEL. 37 – EMPRUNT POUR LE FINANCEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE DE SAINT-BARTHELEMY

Pour financer ces travaux, la Communauté de Communes doit contracter un emprunt de 200 000€.  
Les conditions de l'emprunt sont les suivantes:

Montant des intérêts: 59 197,15€

Anticipation 1<sup>ère</sup> échéance: 15 janvier 2010

Taux d'intérêt annuel : 3,93%

Durée: 15 ans

Banque: Caisse d'Epargne de Bourgogne Franche-Comté

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 1 voix pour.**

## DEL. 38 – SALLE POLYVALENTE DE SAINT-BARTHELEMY – REMBOURSEMENT DU CAPITAL – DECISION MODIFICATIVE N°3

Monsieur le Président expose qu'il convient d'honorer la 1<sup>ère</sup> échéance au 30 janvier 2010.  
Pour ce faire, un virement de crédit du chapitre 020 au compte 1641 pour un montant de 15 500,00€.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 34 voix pour, 1 voix contre.**

## DEL. 39 – CARTE COMMUNALE – APPROBATION DE LA CARTE DE BELMONT

Monsieur le Président rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la Carte Communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.  
Monsieur le Président précise que la Carte Communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé,

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;

Vu la délibération n°12 du Conseil Communautaire du 14 février 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;  
Vu l'arrêté communautaire n° 19/2008 du prescrivant l'enquête publique;  
Vu le rapport du commissaire enquêteur du 10 octobre 2008, et considérant le résultat de ladite enquête est favorable;  
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Belmont du 19 juin 2009;  
Considérant que le projet de la Carte Communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## **DEL. 40 – CARTE COMMUNALE – APPROBATION DE LA CARTE DE TERNUAY**

Monsieur le Président rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la Carte Communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.  
Monsieur le Président précise que la Carte Communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé:

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;  
Vu la délibération n°64 du Conseil Communautaire du 11 décembre 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;  
Vu l'arrêté communautaire n° 1/2009 du 30 janvier 2009 prescrivant l'enquête publique;  
Vu le rapport du commissaire enquêteur du 02 mai 2009, et considérant le résultat de ladite enquête est favorable;  
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Ternuay du 16 octobre 2009;  
Considérant que le projet de la Carte Communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## **DEL. 41 – CARTE COMMUNALE – APPROBATION DE LA CARTE DE MIELLIN**

Monsieur le Président rappelle les conditions dans lesquelles le projet de la Carte Communale a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, et rappelle les résultats de l'enquête publique.  
Monsieur le Président précise que la Carte Communale est prête à être approuvée par le Conseil Communautaire, conformément à l'article R.127.7 du code de l'urbanisme.

Après avoir entendu l'exposé:

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 08 décembre 2006 décidant de l'élaboration d'une carte communale;  
Vu la délibération n°23 du Conseil Communautaire du 26 mars 2008 décidant du lancement de l'enquête publique;  
Vu l'arrêté communautaire n° 21/2008 du 31 juillet 2008 prescrivant l'enquête publique;  
Vu le rapport du commissaire enquêteur du 10 octobre 2008 et considérant le résultat de ladite enquête est favorable;  
Vu l'avis favorable du Conseil Municipal de la Commune de Miellin du 07 octobre 2009;

Considérant que le projet de la Carte Communale tel qu'il est présenté au Conseil Communautaire est prêt à être approuvé;

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## **DEL. 42 – PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLU SUR LA COMMUNE DE MELISEY – LANCEMENT DE L'ENQUETE PUBLIQUE**

Par délibération n°65 du 11 décembre 2008, le Conseil Communautaire a approuvé le lancement des procédures de modification et de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Mélisey.

Monsieur le Président explique que le travail d'élaboration du document est terminé avec le cabinet HERARD-70400 HERICOURT et qu'il convient maintenant le lancer l'enquête publique prévue dans la procédure de modification.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## **DEL. 43 – PLAN LOCAL D'URBANISME – REVISION SIMPLIFIEE – PROJET DE DEVELOPPEMENT D'UNE ACTIVITE DE TOURISME A LA FERME**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.123-13, L.123-19 et L.300-2;

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°65 du 11 décembre 2008, ayant décidé d'engager une procédure de révision simplifiée du Plan Local d'Urbanisme sur la commune de Mélisey;

Monsieur le Président précise que le projet de procédure de révision simplifiée consiste à créer un projet de développement d'une activité de tourisme à la ferme sur le plateau des mille étangs.

Les principales caractéristiques du projet nécessitant la révision simplifiée du PLU sont les suivantes: hébergement (diversification de l'offre), produits de la ferme (valorisation de la production: lait, viande, poisson), et pêche (valorisation du patrimoine piscicole).

Ce projet de développement touristique durable à la Ferme des Guidons, à caractère privé, présente un intérêt général. Il aura des retombées en terme:

- paysager, en maintenant des paysages ouverts et des espaces de qualité par la pérennisation d'une exploitation agricole (diversification agro-touristique) sur le hameau des Guidons;
- environnemental, par une gestion de la ferme et des hébergements touristiques respectueux de l'environnement (économie d'énergie et d'eau, tri des déchets, compostage des déchets organiques, suivi des systèmes d'assainissement...)
- d'image, par la promotion du patrimoine naturel et notamment piscicole du plateau des mille étangs;
- d'évolution des mentalités, pour un plus grand respect de l'environnement par la promotion de la démarche de tourisme durable auprès des visiteurs, mais également des autres acteurs du tourisme de la région;
- de retombées financières, pour la population locale qui bénéficiera des efforts faits en faveur de la promotion de la région et de la hausse de la fréquentation.

L'objet de la révision simplifiée du PLU portera sur le classement N de la parcelle n°61 sise au lieu-dit "la Ferme des Hauts".

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 35 voix pour.**

## DEL. 44 – APPROBATION D'UN DEMENAGEMENT DES LOCAUX DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-VALLEE DE L'OGNON

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que depuis sa création, la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon a son siège 11, Grande rue à Mélisey.

Les services de la Communauté de Communes sont à l'étroit dans le local loué à la mairie de Mélisey.

Le Président fait part aux délégués d'une opportunité à saisir sur la commune de Melisey pour un déménagement souhaité au deuxième trimestre 2010 (location à un particulier).

De ce fait, les locaux actuels pourront se libérer permettant ainsi à la Commune de Mélisey d'envisager la mise à disposition d'un lieu pour du périscolaire.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 32 voix pour, 3 contre.**

## DEL. 45 – REDEVANCE INCITATIVE – LANCEMENT D'UNE ETUDE DE FAISABILITE

Suite au Grenelle de l'Environnement, de nouvelles politiques d'aides et de dispositifs ont été mis en place. L'ADEME propose aux collectivités d'encourager la mise en place d'une redevance incitative. Afin de faciliter la prise de décision et compte-tenu des enjeux financiers, une étude de faisabilité complète est nécessaire dont le contenu pourrait-être le suivant:

- état des lieux du service de gestion des déchets
- analyse du territoire
- aspects règlementaire
- les différentes tarifications existantes avec retour d'expériences
- étude préalable à la mise en place d'une redevance incitative:

Formule de calcul (part fixe, part variable)

Comparaison avec la TEOM

Organisation

Impacts administratifs

Plan de communication

L'ADEME finance à hauteur de 70% du montant H.T. de l'étude de faisabilité sur la mise en place de la redevance incitative (estimation de l'étude de 20 000 € à 30 000€).

A l'issue de cette étude, la communauté devra délibérer en faveur ou non de sa mise en place. Si la communauté décide de la mettre en place elle a 4 ans maximum pour le faire et sera aidée financièrement par l'ADEME à hauteur de 11€ par habitant (population DGF) en fonctionnement. Une aide aux investissements liés au contenu de la grille tarifaire, c'est-à-dire justifiés par la possibilité laissée à l'usager d'avoir un contrôle sur sa consommation du service peut également être octroyée. Le montant hors taxe de l'investissement est plafonné à 5 000 000 €. Le taux maximum d'aide est de 30% (sauf pour bacs et conteneurs) et 15% pour les bacs et conteneurs.

M.SAINTIGNY passe au vote à main levée.

**Cette délibération est validée par 24 voix pour, 5 contre et 6 abstentions.**

## QUESTIONS DIVERSES

### - Réhabilitation de la salle polyvalente de Saint-Barthélemy :

Intervention de M.PINOT Régis, 1<sup>er</sup> Vice-président : les travaux débutés au mois de Juillet se déroulent conformément au planning.

Des adaptations spécifiques sont traitées au coup par coup lors des réunions de chantier.

M.PINOT informe les délégués que lors de l'appel d'offres relatif au lot n°14: VRD, une solution EVERGREEN nous avait été proposée qui s'est révélée inacceptable en terme de prix et avait donc été refusée. Une nouvelle proposition à base de bi-couche ou d'enrobé nous est proposée. Elle doit être examinée en commission d'appel d'offre.

### - Réhabilitation des décharges:

Les travaux sont terminés. Les subventions auprès de l'ADEME et du CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-SAONE ont été demandées et les titres ont été émis aux communes pour leurs participations.

### - Projet de chenil sur la commune de Saint-Germain (coût = entre 0,60 et 0,70€ par habitant):

M. le Président rappelle que les communes souhaitant utiliser le chenil doivent se faire connaître. Les maires demandent à ce qu'un courrier leur soit fait individuellement.

Vu Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'H. Saintigny', with a long horizontal stroke extending to the right.

H.SAINTIGNY